

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

Dénomination : A.D. INVESTISSEMENTS

n° de gestion : 2000B00254

n° d'identification : 429 085 095

n° de dépôt : A2011/002934

Date du dépôt : 02/02/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire



3919602

A. D. INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège social : 136 Route d'Heyrieux, 69780 MIONS
429 085 095 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 DECEMBRE 2010

L'An Deux Mille Dix,
Le 22 Décembre,
A 14 Heures,

Les associés de la société A. D. INVESTISSEMENTS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain DUTEL, en sa qualité de Président de la Société.

La société FIDAUDIT FRANCE SA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 4.000 actions sur les 4.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux **1er OCTOBRE** et **30 SEPTEMBRE**, et de proroger de 9 mois la date de clôture de l'exercice en cours qui sera clos le 30 Septembre 2011, et aura exceptionnellement une durée de 21 mois.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 18 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 18 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le **1^{er} Octobre** et finit le **30 Septembre**."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Alain DUTEL

